

Le Ferréolien

JANVIER 2022 - numéro 12

Bulletin municipal de la commune de Saint-Forget

Sommaire

Collecte des déchets - nouveautés 2022 ..... p. 2
Terrain ludique ..... p. 4
Illiwap ..... p. 5
Conseil municipal ..... p. 6
Patrimoine ..... p. 8
Environnement : nouvelle présidence du PNR, mobilisation contre les déchets sauvages, lutte contre les nuisances sonores ..... p. 10
Vie sociale : Noël des enfants, Foyer rural, Route des 4 Châteaux, Brevet des collèges, Beaujolais nouveau, Fitness ..... p. 14
État civil ..... p. 16
La photo du Ferréolien ..... p. 16
Dates à noter ..... p. 16

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55
Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr

Le Ferréolien n°12

Bulletin municipal de Saint-Forget
JANVIER 2022
Directeur de la publication : JL. Jannin
Rédaction & photos : commission Animation et Communication, Philippe Wansard, Guillaume Lebrasseur
Tirage : 270 exemplaires
Conception graphique : effet-immediat.com

Le mot du maire

Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter une très belle année 2022. Une année remplie de belles choses et d'espoir de fin de pandémie.

Nous avons dû renoncer avec regret au repas de l'amitié, mais le Noël des enfants a pu avoir lieu en respectant les règles sanitaires. La cérémonie des vœux du maire a dû quant à elle être annulée compte tenu de la situation sanitaire. J'espère de tout cœur que 2022 nous permettra de retrouver ces moments conviviaux.

Vous avez reçu le flash info du SIEED qui vous a présenté les nouvelles modalités de collecte à partir du 1er janvier 2022. Je suis conscient du changement que cela représente surtout pour la collecte des déchets verts. Le SIEED en charge de la collecte a toujours eu le souci de la maîtrise des coûts. Nous arrivions fin 2021 au terme du contrat avec le prestataire et il était nécessaire de procéder à une nouvelle consultation.

Pour les déchets verts, la collecte s'effectuait jusqu'à aujourd'hui dans des sacs papier. Suite aux recommandations de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île de France (CRAMIF) sur le port de charges par les employés, cela n'est plus possible.

Une autre raison, financière, posait question et le coût des sacs (400k€ annuel) faisait que nous devions réfléchir à une autre solution. Une étude a montré que l'achat de bacs permettait des économies substantielles. La dotation annuelle était de 40 sacs par foyer pour chaque commune. Si vous pouviez en disposer de plus, c'est que certains foyers n'en utilisaient pas. L'utilisation des sacs a été déviée de sa fonction initiale : au départ les sacs étaient prévus pour les foyers ayant des petits espaces verts en zone urbaine. Le territoire du SIEED est très hétérogène avec des zones rurales et urbaines. C'est pourquoi il est très compliqué d'effectuer une collecte adaptée à tous les habitants.

L'autre point sensible concerne les jours de ramassage. L'ancien contrat imposait le ramassage le lundi, impliquant la mise à disposition de nombreux camions pour cette prestation. Toujours dans un souci d'économie, cette condition n'a pas été reconduite et le prestataire optimise ses collectes pour limiter le nombre de véhicules. Bien entendu je suis à votre disposition pour vous apporter toutes explications à vos questionnements.

Nous devrions lancer en 2022 les études pour un aménagement du centre du Mesnil Sevin et plus généralement le stationnement. En effet, nous constatons un nombre croissant de véhicules stationnés le long des voies pouvant entraver le passage des véhicules de secours. Le PLU prévoit des places de stationnement privées et force est de constater qu'elles ne sont pas toujours utilisées.

Je vous renouvelle tous mes vœux de santé et bonheur pour cette nouvelle année.

Prenez soin de vous.

Votre Maire, Jean-Luc JANNIN



Photo : Philippe Wansard

Communiqué du SIEED

NOUVEAUTÉS 2022 ► ► ►

CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS

A partir du 1er janvier 2022, triez tous vos emballages et vos papiers, sans exception.
Dans la poubelle à couvercle jaune, vous mettiez déjà tous les papiers, les cartons, les cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages en métal et les bouteilles en plastique.
Désormais, ajoutez la totalité de vos emballages en plastique et tous les petits emballages en métal.
Les emballages en verre sont, eux, toujours à déposer dans le conteneur à verre séparé.

Plus de doute pour trier !

C'est un emballage, ou un papier ? Je le trie !



Gobelets — Cartons vides — Briques alimentaires

Emballages en carton et briques alimentaires



Enveloppes, papiers, courriers — Journaux, livres, cahiers, catalogues, magazines..

Tous les papiers



+ NOUVEAU
Bouteilles, flacons et bidons



Toutes les barquettes ...



Tubes, pots, boites, gobelets ...



Sacs, sachets, films ...

Emballages en plastique



+ NOUVEAU
Canettes, conserves, bouteilles, boîtes, sprays, barquettes ...



Gourdes — Capsules — Couvercles Opercules — Bougies chauffe-plat



Tubes Boîtes — Plaquettes de médicaments — Papier aluminium — Barquettes

Emballages en métal

Collecte des déchets

► ► ► APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

JOURS DE COLLECTE

Ordures ménagères jour de collecte à compter de janvier	Emballages nouveau tri jour de collecte à compter de janvier	DÉCHETS VÉGÉTAUX EN BACS	
		Jour de collecte lors de la saison sauf du 3/7/22 au 28/8/22	Jour de collecte du 3/7/22 au 28/8/22
Mardi	Lundi	Jeudi	14 & 28 juillet / 11 & 25 août

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Des bacs spécifiques de 240 litres seront distribués entre décembre 2021 et mars 2022 et **plus aucun sac papier ne sera collecté**. Les autres bacs prévus pour les emballages et les ordures ménagères **ne devront pas être utilisés pour les déchets végétaux**. Entre le 3 juillet et le 28 août 2022, les collectes n'auront lieu que tous les 15 jours : voir tableau par commune.

Utilisez les composteurs, les tondeuses mulching ou robots, ainsi que les broyeurs pour vos haies, vous participerez à la réduction de l'empreinte carbone.

Vos déchets végétaux sont valorisés par le méthaniseur de Thoiry, de la société Thoiry Bioénergie. Mettez dans vos bacs de déchets végétaux **UNIQUEMENT : herbes, feuilles, brindilles.**

Les fils de fer, cailloux, terre, plastiques (y compris les bioplastiques), pots de fleurs, etc... ne sont pas des déchets végétaux et ne doivent pas être déposés dans les bacs à couvercle marron. Ces déchets peuvent endommager le méthaniseur.





Saison 2022 : la collecte des déchets végétaux en porte à porte s'effectuera uniquement en bacs et plus en sacs.

Dates de ramassage :
du jeudi 31 mars 2022
au jeudi 8 décembre 2022 inclus.

PAS DE SACS, QUE DES BACS

Afin de respecter les recommandations de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF), les agents de collecte ne doivent plus porter de sacs. Des bacs pour les déchets végétaux seront distribués dans chaque foyer.

ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants se fait **uniquement sur RV.**

Chaque foyer bénéficie de 2 collectes par an.

Prendre rendez-vous sur le site :

www.sieed.fr

> espace particuliers

ou par téléphone :

01 34 86 65 49



DÉCHETTERIE

Les conditions d'accès à la déchetterie de Magny les Hameaux sont inchangées.



4 décembre 2021

INAUGURATION DU TERRAIN LUDIQUE



Le terrain ludique situé rue du Bel Air au Mesnil Sevin est terminé et a reçu tous les agréments pour être maintenant ouvert aux enfants. Un problème d'approvisionnement fait que les tables, la poubelle et les nichoirs pour les oiseaux n'ont pas pu être installés.

Dès réception tout sera mis en place par l'entreprise.

Le samedi 4 décembre les enfants ont pu prendre possession de cet espace en coupant le ruban.

Malgré le temps incertain, une pelouse naissante un peu grasse ; ils avaient répondu présent et chaque jeu a pu être testé avec plaisir.

Lorsque les beaux jours seront de retour, les enfants pourront profiter pleinement de cet espace. ■







COMMUNICATION MUNICIPALE

Pour mieux informer ses habitants, Saint-Forget se dote de l'application ILLIWAP

Afin d'informer plus efficacement ses citoyens, la mairie de Saint-Forget a décidé de se doter de l'application **illiwap**.

Cette application utilisée par de nombreuses mairies en France est **simple à installer, gratuite et sans publicité**.

Elle permet de **recevoir sur votre smartphone** les informations de la commune : événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, alertes météorologiques... Ou des communes environnantes déjà utilisatrices de ce système.

Cette application n'est pas une application d'échanges mais simplement d'informations. Les citoyens peuvent néanmoins participer à la vie de la commune en faisant des **signalements** à la mairie sur des incidents qui pourraient engendrer une gêne pour les habitants de la commune (problèmes de voirie, fuites d'eau,…). Une notification sera envoyée de manière automatique à l'émetteur pour l'informer du traitement de son signalement.

N'hésitez pas à télécharger l'application illiwap. La mairie est à votre disposition pour vous aider lors de cette installation.





Résumé des délibérations

Conseil Municipal du 24 juin 2021

Délibération autorisant M. le maire à renouveler la convention avec le CIG « protocole d'accord relatif à une mission d'accompagnement à la mise en place du RGPD »

Le conseil municipal (CM) décide :

- d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention de mutualisation avec le CIG Versailles qui prendra effet le 1er juillet 2021 pour 3 ans

- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CIG Versailles, comme étant notre Délégué à la Protection des Données (DPD).

Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention « Bail éclairage public »

Le CM autorise le maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

- autorise la Présidente de la CCHVC (Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse) à signer les accords-cadres et marché subséquent issu du groupement de commandes pour l'achat de gestion et de maintenance de l'éclairage public et pour le compte de Saint Forget ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

Le CM stipule que la Commission d'Appel d'Offres sera celle de la CCHVC et donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat de gestion et de maintenance de l'éclairage public pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité, les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat.

Questions diverses

Valorisation Eglise Saint-Gilles

Véronique Holveck présente les différentes possibilités de communication afin de valoriser l'église Saint-Gilles : ouverture lors des journées du patrimoine, augmenter la signalétique aux abords de l'église, communication sur la départementale pour annoncer un évènement : concert, exposition dans l'église...

Projet Rénovation Eglise Saint-Gilles

Marc Gourdon présente le programme de rénovation 2021-2023 : remise en état du clocher, charpente. Coût estimatif des travaux : 300 k€ avec 70% de subventions.

Conseil Municipal du 23 septembre 2021

Délibération autorisant M le Maire à signer la convention relative à la mission de mise a disposition d'un agent pour assistance à l'archivage avec le CIG

Le CM décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention entre la Mairie et le CIG Versailles.

Délibération relative au ralliement a la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Le CM :

- décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022

- prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023.

Délibération limitant l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le CM limite l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction, et conversion de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 50% de la base imposable. Pendant les 2 premières années, le propriétaire ne sera donc assujetti à la taxe foncière sur les propriétés bâties que de 50% de la valeur foncière de son bien.

Adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE

Le CM approuve l'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE.

Délibération sollicitant une subvention au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC) pour des travaux de curage de la Mare Place du Mesnil Sevin

Le CM décide de solliciter une subvention du PNRHVC pour des travaux de curage de mare, s'engage à financer la part de travaux restant à

Résumé des délibérations

Conseil Municipal du 23 septembre 2021 (suite)

sa charge et à ne pas commencer les travaux de curage avant la notification de la subvention.

Questions diverses

SIEED : à partir de 2022 il n'y aura plus de sacs déchets verts. En remplacement chaque foyer recevra un bac d'une contenance de 240l. Jour de ramassage pas encore fixé.

PCAET (Plan Climat Air Energie du territoire) : la CCHVC souhaite inclure les habitants et les acteurs du territoire dans sa dynamique de lutte contre le changement climatique à l'aide d'une concertation participative numérique jusqu'au 31 octobre 2021. Le sondage est en ligne sur le site de la mairie et le Maire demande à ce que les conseillers prennent le temps de participer et d'en faire la publicité auprès du voisinage.

Date manifestation : en l'état actuel de la pandémie il parait faisable d'organiser les manifestations habituelles de fin d'année (Noël des enfants, repas de l'amitié). Dates retenues : samedi 5 décembre pour le repas de l'amitié. M De Bryas est d'accord de nous réserver une partie du château de Mauvières pour le repas de l'amitié. Micheline Betaille et la commission animation gèrent l'organisation.

Révision loyer : le maire indique que les loyers ne sont pas actualisés chaque année. Ce n'est pas légal et la trésorerie impose à ce que l'actualisation soit faite avec l'indice de référence des loyers IRL. Le locataire est prévenu.

Location barnums : le maire propose de réfléchir et peut être modifier les tarifs de location des barnums.

Urbanisme : Mme Le Davay présente 2 projets rue de la Mairie d'un promoteur sur lesquels elle souhaitait avoir l'avis du CM. Il en ressort qu'un projet est irréalisable et que l'autre devra être modifié. La commission urbanisme sera convoqué pour donner son avis.

Conseil Municipal du 7 décembre 2021

Délibération autorisant M. le maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget 2021

Le CM décide d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes au budget général :

20 immo. incorporelles : 0
21 Immo. corporelles : 171 340
23 Immobilisation en cours : 50 709.71

Délibération modification des statuts du SIRYAE

Le CM approuve les statuts du SIRYAE et précise que les nouvelles dispositions statutaires entreront en vigueur à la date d'établissement de l'arrêté préfectoral.

Délibération autorisant M. le maire à signer la convention de contrôle périodique, d'entretien et réparation des hydrants

Le CM décide d'autoriser M. le maire à signer une convention avec la SAUR pour 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2026.

Délibération frais écolage

Le CM décide que le montant de la participation financière (frais écolage) versé par la commune d'origine à la commune d'accueil soit fixé à 488€ par élève scolarisé en école primaire et 973€ par élève scolarisé en école maternelle, et autorise M. le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette affaire

Décision modificative

Le CM décide de rajouter au compte 001 RI 30,13 € ce qui porte le résultat total à 117 479,60 € et de rajouter au compte 002 RF 120,51 € ce qui porte le résultat total à 408 744,91 €.

Questions diverses

Travaux prévus en 2022 :

- Église : le marché de maitrise d'œuvre est notifié. Les travaux seront étalés sur les exercices 2022 2023 et concernent en priorité la sécurisation du clocher et l'ensemble charpente toiture.
- Voiries : priorité à la réfection de la rue des grands prés.
- Terrain ludique : inauguré par les enfants le samedi 4 décembre.
- Contrat rural : des études vont être lancées pour l'aménagement du centre au Mesnil Sevin.

SIEED : nouveau calendrier de collecte au 1er janvier 2022. Le ramassage des déchets verts est prévu début du mois d'avril, Mme Diemert demande à ce que des composteurs soient distribués en même temps que les bacs déchets verts aux personnes qui le réclame. JL Jannin fera remonter la demande au SIEED.

Vœux du Maire : prévus le 16 janvier 2022 à 18h si les conditions sanitaires le permettent.

SAFER : M. le maire indique que la SAFER a de nouveau été saisie d'une cession de part de la SCI Saint-Pierre. Affaire à suivre pour les parcelles de Saint-Forget ■

Entretien de l'église Saint-Gilles

Appel à la mémoire des Ferréoliens

Ceci est un appel lancé par la mairie à la mémoire des habitants de Saint-Forget et à leurs éventuelles archives privées

La mairie de Saint-Forget a lancé cet été 2021, un appel d'offre pour la mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de réfection du clocher, de la charpente et de la toiture de l'église Saint-Gilles également nommée Saint-Férréol.

L'édifice situé 5, route de Dampierre, propriété de la commune, est inscrit monument historique en totalité (cad. C 163) par arrêté du 11 mars 2003.

L'équipe de la société d'architecture Almatoya Architecture, a été retenue dans le cadre de cette consultation et Frédéric Auclair son président architecte du patrimoine DPLG, a proposé à la mairie, en complément des relevés de l'existant effectués en décembre 2021, qu'un appel à contribution des éventuelles archives privées des habitants, puisse être lancé **pour un meilleur recollement de documents photographiques ou iconographiques anciens ou plus récents, donnant à voir l'édifice à d'autres époques, de l'extérieur ou bien de l'intérieur.**

Cette démarche participative permettra sur la base d'un plus grand nombre de documents que ceux aujourd'hui disponibles, de mieux étayer le parti de projet de restauration qui sera présenté à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine UDAP des Yvelines et à la conservation régionale des monuments historiques CRMH d'Ile de France, qui instruiront le dossier de permis de construire et de demande de subventions, dans le courant du premier semestre 2022.

Ce même dossier servira pour solliciter les autres soutiens institutionnels comme la Région et le Département pour aider notre commune à entretenir cet édifice de grande qualité dont les principales périodes constructives s'échelonnent entre le XIIe siècle, limite XVe siècle et XVIe siècle et pour lequel, d'importants travaux avaient également eu lieux au XIXe siècle en 1818 et 1875.

Cet édifice abrite des décors peints exceptionnels avec des peintures murales de la fin du XVe - début XVIe siècle. La parfaite étanchéité des toitures doit garantir leur conservation en plus du travail de ventilation et de stabilité de l'hygrométrie intérieure après les travaux plus récents du début de la fin du XXe siècle.

Ce premier appel à contribution d'archives privées, sera suivi plus tard d'un appel au mécénat pour la poursuite des travaux à venir afin de conserver un esprit visionnaire sur ce lieu paisible cultuel, culturel et participant aussi au paysage du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

contact

Mairie de Saint-Forget
01 30 52 50 55
mairie-saint-forget@wanadoo.fr

En cas d'archives scannées, veillez, si cela est possible, à une haute définition des images en format png ou jpg.



Église Saint-Gilles, également nommée Saint-Férréol

Nettoyage de la mare du Mesnil Sevin

Un entretien exigeant

Nous avons effectué plusieurs nettoyages de la mare manuellement, d'abord avec des bénévoles de Saint-Forget, puis deux fois avec des ateliers participatifs des jeunes du Centre Horticole Privé Enseignement et Promotion du Tremblay sur Maudre.

Malgré tous leurs efforts, nous constatons que le résultat n'est pas satisfaisant et que les rubaniers sont toujours là et qu'ils prolifèrent.

Aussi nous avons contacté plusieurs entreprises capables de mettre des moyens mécaniques importants, tout en préservant l'étanchéité de la mare, pour se débarrasser des rubaniers.

Un dossier de subvention a été déposé au PNR et nous avons aujourd'hui la notification pour un taux d'aide de 60%.

Nous espérons faire les travaux cet hiver pour retrouver la mare que nous connaissions avant cette invasion.



la mare en été



la mare en hiver

Journées du Patrimoine



Comme chaque année au début de l'automne se sont déroulées les journées du patrimoine. En 2021, la date retenue était le 18 et 19 septembre. Pour l'occasion, l'église Saint-Gilles avait ouvert ses portes et beaucoup de monde ont profité de cette opportunité.

M. Roger Carli, M. Michel Charron et M. Jacques Adam se sont succédés durant tout le week-end pour partager avec les visiteurs toutes les connaissances acquises sur les fresques, grâce aux recherches de l'association Passion Patrimoine et de Claude Pigot.



Communiqué du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Un nouvel élan pour le Parc

« Le 29 septembre dernier, les élus du Bureau syndical du Parc m'ont élue Présidente de notre Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et je tiens à les en remercier.

C'est un honneur pour moi de prendre la tête du plus ancien Parc naturel régional d'Île-de-France, créé il y a 36 ans pour défendre la richesse du patrimoine naturel et culturel hors norme de la Vallée de Chevreuse face à l'étalement urbain et pour protéger la biodiversité.

Cette richesse, je veux continuer de la défendre et de la promouvoir mais sans la figer, car s'il faut protéger, cela ne doit pas se faire au dépend du développement économique de notre territoire. Puisqu'en effet, ce qui fait la force de notre PNR, au-delà du cadre de vie, c'est sa vitalité économique, son agriculture, son maillage de commerces de proximité et d'entreprises locales innovantes.

Cette conciliation entre défense de notre patrimoine culturel et environnemental et développement économique est définie dans la Charte du Parc. Nous allons la revisiter en favorisant l'action conjointe de l'ensemble des 55 communes membres du PNR, des départements des Yvelines et de l'Essonne et de la Région Île-de-France, afin qu'aucune dimension (environnementale, culturelle ou économique), ni territoire ne soit oublié. Une des premières étapes de cette révision a eu lieu le 26 novembre lors d'une rencontre



Anne CABRIT

au cours de laquelle j'ai rencontré l'ensemble des maires membres du Parc.

Et parce que je pense que nous ne sommes jamais aussi attentifs à ce que nous avons, que lorsque que l'on est fier de ce que nous sommes, je souhaite que cette nouvelle Charte soit l'occasion de renforcer l'identité Parc. Cela doit passer par la revalorisation de la diversité de notre patrimoine et par la sensibilisation de tous les publics à sa préservation.

Vous l'aurez compris je souhaite que les années à venir soient celles d'un nouvel élan pour le Parc, afin que celui-ci puisse être un acteur décisif pour faire rayonner notre territoire.

Bien cordialement,

Anne CABRIT

Présidente du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Conseillère régionale

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Le Parc : 55 communes, un projet.

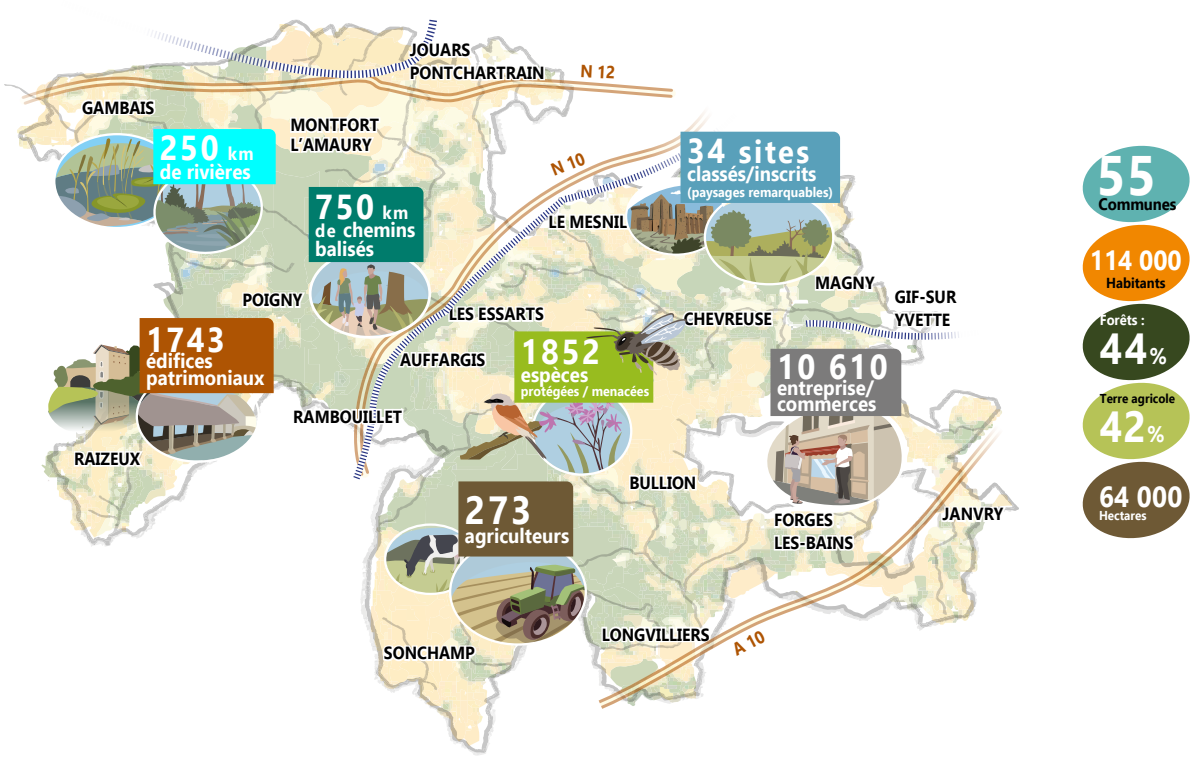

Historique :
Le Parc naturel est un territoire classé par décret du Premier Ministre. Ce label national est une marque propriété du Ministère de l'Environnement qui l'a accordé jusqu'à présent à 58 autres territoires en France pour le caractère exceptionnel de leurs patrimoines.
Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, créé en 1985, est aujourd'hui composé de 55 communes qui ont choisi d'adhérer en 2011 au projet de territoire formulé dans sa Charte.

A quoi reconnait-on un territoire de Parc ? On y trouve de grands espaces où la faune et la flore ont encore toute leur place, des terres agricoles, de nombreux bâtis anciens au cœur de paysages variés, mais aussi des habitants, des entreprises, des commerces et artisans qui vivent ou travaillent ici... Un Parc, doit réussir à concilier cette diversité de ressources et d'usages qui fait sa richesse : il doit donc faire émerger des activités économiques et humaines compatibles avec la préservation durable des patrimoines et de la nature.
Cet équilibre est aussi ce qui fait la qualité de vie tant recherchée de cette région.

Que signifie être une commune de Parc naturel ?

Les communes adhérentes au Parc naturel régional engagent librement des actions, en cohérence avec la Charte, qui est le projet commun de développement, fondé sur la préservation des patrimoines naturels, paysagers et des ressources.
Les collectivités peuvent s'appuyer dans cette démarche sur l'équipe spécialisée du Parc, qui intervient à la demande afin d'accompagner les initiatives éco-positives : les techniciens vont sur le terrain réaliser des diagnostics sur mesure et ils apportent leur expertise sur les questions d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme, de paysages, d'environnement, d'énergie, d'agriculture, de développement économique, de liaisons douces ou encore d'éducation à l'environnement.
Cette ingénierie technique et financière du Parc est mobilisable à la fois pour les communes, mais aussi les entreprises et les particuliers, selon des modalités définies dans le guide des aides.
Des aides financières peuvent aussi être attribuées pour soutenir et mener à bien les projets.

Toutes les informations pratiques sur
www.parc-naturel-chevreuse.fr

Les Echos du Parc n°88 - Octobre 2021

Communiqué du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Vous avez envie d'agir contre la pollution des sites naturels, les déchets à tout va, les détritus plastiques omniprésents ? Vous êtes motivés pour faire votre part mais ne savez pas par où commencer ? Le Parc vous suggère une application mobile collaborative gratuite - ACTION DÉCHETS - pour signaler, ramasser et enclencher un cercle vertueux !

« *Nous avons conçu cet outil qui est à la fois simple, ludique et réellement utile* » expliquent Patrice Clot et Helen Gibson, à l'initiative de cette application. Elle s'appelle Trash Spotter dans sa version internationale et Action déchets en France, pour être plus explicite. « *Nous voulions à la fois fédérer tous les acteurs et trouver des outils accessibles pour agir ensemble et créer de nouvelles formes de solidarité locale* » ajoute-t-il. « *Nous nous sommes donné les moyens pour mettre au point un outil technologique de pointe qui transmettra toutes les données, types de déchets, volumes, emplacements, comportements, récurrence, ce qui permettra aussi d'engager des actions préventives* ».

L'application Action déchets commence tout juste à faire parler d'elle et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse est l'un des tous premiers territoires volontaires pour la mettre en pratique. Des syndicats de collecte comme le SIREDOM se sont aussi lancés.

ludique et concrète

« *C'est une initiative qui apporte des solutions concrètes aux problèmes de multiplication des déchets dans la nature et les villages. Le Parc a lui aussi pour objectif de lutter contre les dégradations paysagères et environnementales. Il est donc logique d'accompagner ce projet et de contribuer à le faire connaître, auprès des habitants, des communes et des partenaires qui œuvrent dans ce domaine* » explique Frédéric Pouzergues, chargé de mission Education à l'environnement au Parc. Spécialement pour les Parcs naturels, Action déchets va déployer en 2022 « La chasse aux déchets », un jeu immersif en réalité augmentée pour attirer les plus jeunes et les familles et réveiller les consciences écologiques. Au lieu de se lancer à la recherche d'un trésor ou d'une géocache, on part traquer les déchets. Comment ça marche ? Vous vous promenez en forêt et vous débusquez des déchets . A vous de jouer : il vous suffit de le géolocaliser en le photographiant. A chaque signalement, vous cumulez des points, et si vous êtes en mesure de procéder à un nettoyage immédiat, vous doublez la mise.

L'union fait la force

« *Il y a un réel besoin des communes sur la question des déchets. Cette application permettra à tous, publics, privés, associatifs, scientifiques, citoyens, de se mobiliser en mode participatif tant au niveau préventif que curatif* » espère Yvan Lubraneski, vice-président du Parc en charge de la commission éducation à l'environnement.

Parallèlement, le Parc a mené une enquête auprès des communes à propos des dépôts sauvages récurrents et représentant un volume important (gravats, déchets verts, ...), afin de cartographier les points noirs sur le territoire et de partager à la fois les bonnes pratiques et la réglementation pour aider les collectivités dans leur mission.

Précision, il est possible d'utiliser Actions Déchets sans créer de compte. Et si vous créez un compte, Action déchets, en collaboration avec des spécialistes en cyber sécurité, s'engage à ne diffuser aucune information collectée à qui que ce soit.

voir la vidéo de présentation



ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Le modèle économique de cette application repose sur la contribution d'entreprises partenaires qui cherchent à s'inscrire dans cette démarche pour la préservation de l'environnement. Ainsi, les points cumulés sur l'appli par les utilisateurs, peuvent être convertis en argent et reversés à une association partenaire locale de son choix, à vocation environnementale, humanitaire, etc. Avis aux associations engagées dans la transition et le développement durable, elles sont les bienvenues pour candidater et devenir partenaires d'Action déchets. Tout comme les entreprises locales qui veulent s'inscrire dans ce projet de préservation de l'environnement dans le cadre de leur démarche Responsabilité Sociale des entreprises (RSE).
RDV sur : https://trash-spotter.green/

Nuisances sonores

Manifestation le 19 septembre 2021

La lutte contre les nuisances sonores, une priorité pour les élus de la Vallée

Les nuisances sonores restent une préoccupation des élus de la vallée.

Une réunion s'est déroulée le 13 septembre 2021 en présence des maires de la vallée, député, sénateur, conseiller départementaux, vice-président du conseil départemental en charge de la mobilité et ses services, l'ONF pour entendre les demandes des maires de la vallée : comme l'échéance du décret d'application de la loi sur les radars méduses, durcissement de la réglementation française en matière de bruit, répression contre les rodéos motos et quad en forêt, mise en place d'aménagements pour diminuer les vitesses sur les départementales, etc.

Pour faire suite à cette réunion une manifestation s'est déroulée le 19 septembre aux Vaux de Cernay avec tous les élus de la vallée. Cette manifestation a eu un retentissement médiatique qui permettra d'appuyer les demandes.

Le 2 décembre 2021, une nouvelle réunion avait lieu avec le colonel Tortellier, commandant du groupement de gendarmerie des Yvelines, le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière pour exposer les possibilités de la gendarmerie comme la multiplication des opérations coup de poing, voitures banalisées avec radars embarqués, etc.

Nous vous tiendrons informés des avancées de ce dossier compliqué.



Bravo !

Le 26 novembre 2021, les élèves de 3ème du collège Pierre de Coubertin de Chevreuse ayant réussi l'examen du brevet des collèges en juin 2021 recevaient officiellement leur diplôme.

Pour Saint-Forget, 3 élèves étaient récompensés : **Alexis Bianciotto, Victor Bonnet et Carla Costa.**

Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats et leur souhaitons toute la réussite pour la suite de leur scolarité.

Pour ce succès, chaque lauréat a reçu un bon-cadeau de la part de la mairie.

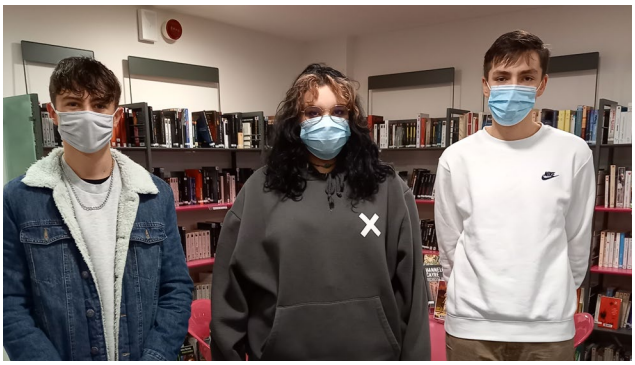

de g. à d. : Alexis, Carla, Victor

Noël des enfants

Tout en respectant les contraintes sanitaires le samedi 4 décembre 2021 le Père Noël faisait une halte à la salle communale du Mesnil Sevin pour la distribution de cadeaux à chacun des enfants. La distribution était précédé d'un spectacle *Joyeux Noël Monsieur Ours* que les enfants ont apprécié à sa juste valeur. Les applaudissements et les rires étaient là pour en témoigner.



Soirée Beaujolais nouveau

Enfin il est arrivé le jour du beaujolais nouveau, depuis 2018, on attendait cette soirée. Ce 19 novembre, il y avait une soixantaine de personnes bien contentes de se retrouver pour ce moment de convivialité. Tellement ravies de se revoir que la plupart des photographes n'ont même pas pensé à immortaliser ce moment. En espérant que cette nouvelle année sera meilleure pour les animations. Merci à toutes et à tous !

Route des 4 Châteaux

Après deux années d'absence, la course des 4 Châteaux a pu se dérouler le dimanche 21 novembre 2021. Cette année le départ et l'arrivée avaient lieu au domaine de Saint-Paul à Saint-Rémy-lès-Chevreuse afin de garantir à tout le monde un maximum de sécurité sanitaire.

Sur une distance de 19,2 km, les 2200 participants avaient le privilège de traverser les parcs des châteaux de Coubertin, Mauvières, Breteuil et Méridon. La traversée du parc du château de Mauvières est toujours un moment magique avec le son des cors qui résonne dans toute la vallée.

Un grand bravo au **vainqueur féminin, Julie Chuberre Dodé** qui a bouclé les 19, 2km en 1h 14mn 4s et au **vainqueur masculin, Sylvain Dodé**, qui a bouclé cette même distance en 1h 4mn 30s.

Rendez-vous en 2022 en espérant que la pandémie ne vienne pas perturber cette belle manifestation.



Décoration

Le samedi 11 décembre 2021 se déroulait au Château de Mauvières la **remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres à Madame Marie-Noëlle ROLLAND**, présidente du salon du livre LIRENVAL qui se déroule chaque année à Chevreuse avec une thématique et un invité d'honneur.

Cette juste récompense lui a été remise par Alain Duault, célèbre écrivain, poète, spécialisé dans la musique classique et l'opéra, en présence de Monsieur et Madame de Bryas, propriétaires du château, de nombreux édiles de la vallée, de sa famille et de ses amis.

Nous adressons nos plus vives félicitations à Madame Rolland pour cette distinction amplement méritée.

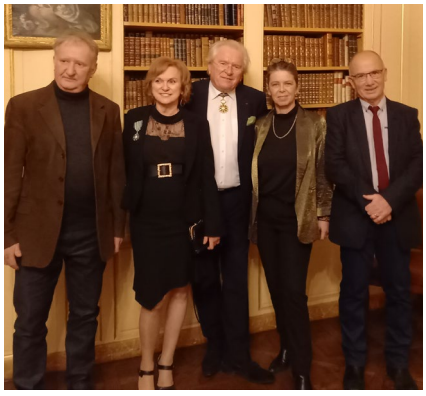

de g. à d. : M. Etienne DE BRYAS, Mme Marie-Noëlle ROLLAND, M. Alain DUAULT, Mme Anne HÉRY (maire de Chevreuse), M. Jean-Luc JANNIN (maire de Saint-Forget)

Foyer rural Cyrano de Bergerac

La commune de Saint-Forget possède un comité des fêtes appelé **Foyer Rural Cyrano de Bergerac**.

Vous pouvez y adhérer seul ou en famille. Les inscriptions se font en septembre au moment de l'assemblée générale.

Tarifs : 15€ par personne ou 30€ par famille.

Contact : pwansard56@gmail.com

Ci-après vous trouverez les points-clés du compte rendu de l'assemblée générale du Foyer rural qui s'est tenue le 8 octobre 2021 :

Renouvellement des membres du bureau : approuvé à l'unanimité

- **Philippe WANSARD : président et trésorier**
- **Stéphane BIANCIOTTO : secrétaire**
- **Jacques ADAM : secrétaire adjoint**
- **Florence BESSOLI : trésorière adjointe**

Animations Foyer Rural à venir :

- Courant Mars la **chandeleur** sera organisée, date à définir (selon actualité sanitaire).

Fitness

Le Club For.Me à Chevreuse vous propose des tarifs préférentiels

Du fitness, du bien-être et de la convivialité ! Loin des salles de sport traditionnelles, ce Club installé en pleine nature face à la Jardinerie de Chevreuse a réaménagé cette ancienne menuiserie en lui conservant tout son aspect traditionnel. "*Cette salle de sport cultive l'esprit sportif en offrant un suivi personnalisé.*" déclare Kamilia, la gérante et propriétaire des lieux. "*Nous nous adaptons à tous les niveaux et sommes à la disposition de nos adhérents afin de les orienter et de les conseiller*".

D'une surface de 500 m², **Club For.me** propose plus de 70 machines (musculation, rameurs, vélos droits ou elliptiques, tapis de courses...), une salle de cours collectifs (danse, biking, cardio training, gym douce, pilates, step, randonnées...), vestiaires, douches, saunas et parking gratuit.

Pour celles et ceux inscrits au Foyer Rural, ou habitants dans la commune de St Forget, un **tarif spécial à 29,95 €/mois** leur est proposé (au lieu de 49,95 €).

Ouvert 6/7, jours fériés et vacances scolaires et le 1er dimanche de chaque mois.

Contact : Club For.me - 89 rue de Rambouillet à Chevreuse - 09 63 62 99 67
www.club-for.me





Vie communale



La photo du Férréolien

Saint-Forget en hiver
par Guillaume LEBRASSEUR
photographe à Saint-Forget

Dates à noter

- Vœux du Maire : ANNULÉ
- Élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Élections législatives : 12 et 19 juin 2022

Inscription listes électorales

Dates limites pour l'inscription sur les listes électorales :

- 2 mars 2022 pour une inscription en ligne sur le site du service public
- 4 mars 2022 par formulaire à imprimer ou sur place à la mairie.

Location salle communale

Tarifs 2022

- Week-end du samedi au dimanche : 450 €
- Location de la vaisselle : 40 €
- Ménage : 70 €

Légumes bio à deux pas de chez nous !

L'installation de la ferme de la Matricaire, de Morgane Converset, maraîchère locale bio, se poursuit sur la route de Chevreuse. L'association **Amapouss'** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) accompagne cette installation.

Il reste **quelques places disponibles à partir de janvier 2022** sous forme de paniers hebdomadaires ou de paniers toutes les 2 semaines.

Si vous êtes intéressés, passez nous voir rapidement lors d'une distribution le vendredi soir entre 18h45 et 19h30 à côté de la bibliothèque de Saint Forget ou contactez-nous par mail à amapouss@gmail.com ou sur amapouss.weebly.com

Etat civil

Mariage*

Régis BEZIN
et Claudine LAMANT
le 4 septembre 2021

** Selon autorisation de publication*

Décès

Régis GOSSARE le 22 juillet 2021
Raymonde ROUX le 19 aout 2021
Flore BOURDEAU le 14 octobre 2021
Gérard GALIMBERTI le 3 décembre 2021
Jean-François BOUVOT le 6 décembre 2021

Saint-Forget fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Conception graphique : www.effet-immediat.com